



RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale du 8 Novembre 2016

Paris, le 16 septembre 2016

**Chers Collègues,
Chers Adhérents,**

Conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre société, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 juin 2016, et nous soumettons à votre approbation les comptes annuels dudit exercice portant sur 12 mois allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016.

Au cours de l'exercice, notre société a continué d'exercer son activité d'Organisme d'Accréditation des Chirurgiens Orthopédistes par délégation de la Haute Autorité de Santé.

Notre association compte aujourd'hui 1.767 adhérents dont 103 en cours d'engagement. Ces chiffres témoignent de l'implication de notre spécialité dans l'accréditation.

Faits marquants intervenus au cours de l'exercice écoulé

Sur le plan de la gestion, cet exercice a été marqué par des événements conjoncturels et des évolutions structurelles significatifs qui viennent pour la plupart en atténuation des produits ou en augmentation des charges.

Evolutions structurelles validées par le Conseil d'administration :

- Adoption et mise en application au 3^e trimestre de l'exercice d'une nouvelle grille de rémunération des activités d'expertises et des activités d'analyse et d'exploitation des données de notre base d'EPR par les groupes d'experts pour encourager la production documentaire
- Adoption du fait d'une obligation réglementaire et de la situation juridique des experts d'un régime unifié de rémunération salariale ayant conduit à la suppression des rémunérations en chèque emploi associatif. Notre association ne comporte plus qu'un emploi salarié (secrétaire)
- Augmentation du temps de travail de la secrétaire passant de 0,5 à 0,9 ETP
- Prise en compte de la TVA pour ceux des experts et des directeurs qui n'entrent pas dans le champ de la franchise en base TVA.

Evènements conjoncturels :

- Mise en place par la HAS du nouveau système informatique SIAM 2 qui a eu comme conséquences :
 - L'interruption temporaire de toute activité déclarative de la part des adhérents et d'analyse par les experts.
 - L'arrêt de facturation par les experts pendant cette période (diminution des charges)
 - Le cas échéant le report de validation de certains bilans et donc du versement de la cotisation indirecte provenant des CPAM (atténuation des produits)
 - L'organisation de 2 journées de formation spécifique des experts à l'utilisation du SIAM 2 (augmentation des dépenses). A noter qu'une journée supplémentaire vient d'être organisée sur l'exercice en cours.

- Rappel des honoraires de 2012 à 2015 du Directeur Adjoint : sachant que ce rappel s'inscrit dans le plafonnement des rémunérations pour les années considérées.

Sur le plan comptable la répartition des dépenses entre missions sociales et dépenses de gestion de l'association a été affinée en définissant les proratas affectés aux missions sociales et aux missions de gestion dans les activités et corrélativement dans les rémunérations des directeurs et dans les activités et corrélativement les frais alloués au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Analyse du compte de résultat

Pour l'exercice concerné, le compte de résultat de notre association fait apparaître un **déficit de 5.566 €** (contre un résultat bénéficiaire de 38.382 € pour l'exercice précédent).

Les **produits d'exploitation**, avec un montant total de **1.888 K€** (1.560 K€ pour l'exercice précédent) sont en augmentation de 327 K€. Auxquels s'ajoutent 6 K€ de produits financiers et 9 K€ de produits exceptionnels.

Ces produits d'exploitation se décomposent en :

- Contrat de prestations de services avec l'ODPC-COT : 69 K€ concernant les prestations réalisées pour les 3 derniers exercices mais enregistrées en 2015/2016,
- Cotisations indirectes (part due par les CPAM pour les membres ayant validé leur bilan) : 752 K€ (729 K€ pour l'exercice précédent),
- Cotisations des adhérents : 192 K€ (189 K€ pour l'exercice précédent),
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs pour 875 K€ (642 K€ un an plus tôt).

Les charges d'exploitation sont en hausse de 367 K€, pour un montant total de **1.908 K€** (1.541 K€ pour l'exercice précédent).

La principale charge concerne les rémunérations des experts (y compris celles liées à la perte d'activités), versées sous forme d'honoraires pour 366 K€ (314 K€ pour l'exercice précédent) ou de Chèques Emploi Associatif pour 14 K€ charges sociales comprises (28 K€ pour l'exercice

précédent).

Le total des règlements aux experts s'élève à 393 K€ (388 K€ pour l'exercice précédent). Il correspond essentiellement aux activités d'expertise proprement dites, mais aussi aux indemnisations pour participation aux réunions et au remboursement de frais de déplacement.

Cette hausse s'explique par l'augmentation des frais d'expertise du fait de l'actualisation du système de rémunération des travaux d'expertise et d'exploitation de la base d'EPR à visée de production documentaire, et du fait de l'application de la TVA.

Les frais d'organisation de la « journée de formation des adhérents », représentent un montant total de 84 K€ (77 K€ lors de l'exercice précédent).

Les rémunérations de la Direction s'élèvent à :

- 77 K€ (dont 8 K€ de TVA) versés sous forme d'honoraires,
- 15 K€ (y compris les charges sociales) versés sous forme Chèques Emploi Associatif .

Au total leurs rémunérations représentent un montant de 92 K€ au 30 juin 2016 contre 73 K€ au 30 juin 2015.

Les autres honoraires (Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes et Avocat) s'élèvent à 37 K€ (32 K€ au 30/06/2015).

Les charges de personnel, hors les Chèques Emploi Associatif, représentent 40 K€ (29 K€ pour l'exercice précédent).

On trouve également un ensemble de charges de fonctionnement diverses pour un montant total de 54 K€ (26 K€ pour l'exercice précédent).

L'amortissement de la plateforme de webformation et du logiciel de gestion des adhérents entraîne pour cette année une dotation aux amortissements de 31 K€.

Les provisions pour engagements à réaliser sur ressources affectées se montent à 1.170 K€ (contre 875 K€ sur l'exercice précédent).

Analyse du bilan

A l'**actif du bilan**, on trouve 21 K€ en immobilisations contre 37 K€ pour l'exercice précédent (correspond essentiellement à la plateforme Web formation).

Les actifs circulants représentent 294 K€ : versements attendus des CPAM pour 255 K€, cotisations à percevoir pour 39 K€.

Les disponibilités représentent un montant total de 1.366 K€, se composant de 225K€ de liquidités et 1.141 K€ de placements (79 K€ sur livret A, 1.057 K€ en compte épargne et 5 K€ d'intérêts courus à percevoir en placement sur livret).

Le total de l'actif du bilan est de 1.689 K€ au 30 juin 2016 contre 1.426 K€ au 30 juin 2015.

Au **passif du bilan**, on trouve les fonds propres de l'association pour un montant de 382 K€ (387 K€ reportés de l'exercice précédent auxquels s'ajoute le résultat de l'exercice), les fonds dédiés

pour un montant de 1.170 K€.

Enfin, les dettes pour 47 K€ (dettes d'exploitation 32 K€, dettes fiscales et sociales 10 K€ et autres dettes 5 K€) et les produits constatés d'avance (cotisations et versements des CPAM) pour 90 K€ (absence de prorata sur l'exercice, les versements étant évalués sur une base réelle de cotisants).

L'analyse de ces chiffres suscite quelques commentaires :

- Les produits liés à l'activité sont en légère augmentation sur l'exercice du fait d'une progression des bilans validés. Cette progression est cependant atténuée par la perte des revenus liés aux validations de bilans retardés par la mise en place du SIAM 2
- Les charges d'exploitation ont augmenté du fait de l'actualisation du système de rémunération des travaux d'expertise et d'exploitation de la base d'EPR à visée de production documentaire, du fait de l'application de la TVA (pour 18.436 € : 10.736 € sur les honoraires experts et 7.700 € sur les honoraires direction), du fait de l'augmentation de la charge salariale du secrétariat et du fait des dépenses conjoncturelles liées à la mise en place du SIAM 2 (formation des experts 18.658 €) et au rattrapage de rémunération du Directeur adjoint (22.000 €)
- Les fonds dédiés (fonds affectés pour financer notre mission sociale) sont en hausse sensible, ce qui permet à l'association d'envisager l'avenir avec optimisme
- Cette évolution nous permet de présenter un bilan qu'on peut considérer au minimum à l'équilibre : les dépenses conjoncturelles couvrant largement le léger déficit observé. Il n'en reste pas moins que la situation comptable s'est légèrement dégradée du fait de l'augmentation des charges pérennes, ce qui - malgré une bonne gestion de la trésorerie et du bilan qui nous permet d'élargir les activités liées à la mission sociale - doit nous inciter à rester vigilant à l'avenir.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour toute question ou renseignement complémentaire.

Gilles Marcillaud
Trésorier

ORTHORISQ - Association Loi 1901

Journal Officiel du 04/02/2006, N° 20060005

Siège social : SOFCOT, 56 rue Boissonade 75014 Paris

Tél : 01 43 22 47 65 - email : orthorisq@orthorisq.fr